



Gagner votre confiance,  
c'est vous offrir des opportunités de  
placements immobiliers aisément accessibles.



Ils soutiennent pierrepapier.fr | Newsletter

Accueil Actualités SCPI OPCV SIIC SICAV

## Relèvement du prix des parts de la SCPI Corum Convictions

Publié le 20 avril 2015



Comme chaque année depuis sa création, cette SCPI diversifiée relève le prix de ses parts. Elle conserve néanmoins son objectif d'offrir un rendement supérieur à 6 %.

La société de gestion a décidé d'augmenter le prix de souscription de la part de la SCPI Corum Convictions pour le porter de 1 030 euros à 1 045 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, soit une progression de 1,46 %. Le nouveau prix de souscription de la part comprend le nominal de 862 euros auquel s'ajoute la prime d'émission de 183 euros. Celle-ci intègre une commission de souscription de 112,48 euros au titre des frais de collecte et 12,54 euros de frais de recherche et d'investissement. Il n'est prévu aucun minimum de souscription.

Le relèvement du prix des parts de la SCPI Corum Convictions vise à coller à la valeur de reconstitution des parts qui s'est appréciée de 3,9 % en 2014 à 1072,24 euros (il était de 1031,83 euros à la fin 2013). Cependant, la société de gestion précise que le relèvement du prix des parts de la SCPI ne modifie pas son objectif de rendement supérieur à 6 % qu'elle a toujours dépassé depuis sa création en 2012. En 2014, le rendement des parts était ressorti à 6,31 %. Les données d'exploitation du premier trimestre 2015 montrent qu'elle devrait avoir les moyens de respecter cet objectif. Le revenu par part s'est apprécié de 14,6 % à 19,71 euros. Parallèlement, le revenu distribué n'a été rehaussé que de 1 % à 15,87 euros, car le surcroît de loyers encaissés a été mis à profit pour abonder le report à nouveau à hauteur de 3,28 euros par part. De sorte que les réserves distribuables représentent désormais 1,1 mois de distribution.

La SCPI Corum Convictions est à la tête d'un patrimoine de 38 immeubles occupés par 73 locataires. Le taux d'occupation financier ressort à 99,4 % à la fin mars contre 99,5 % à la fin 2014. A noter que cette SCPI précise que la durée moyenne des baux restant à courir est de 7,23 années. C'est une donnée que l'on retrouve chez les sociétés

foncières cotées (SIIC), mais trop rarement chez les SCPI.

Son portefeuille immobilier est diversifié avec une prépondérance de bureaux (49 %), les commerces occupant 22 % du patrimoine. Près de 40 % des investissements ont été réalisés hors des frontières, dans la zone euro.

pierrepapier.fr

Partager :



Aucun article en rapport

Recherche

Qui sommes-nous ? | Lexique | Newsletter | Soutien | Contactez-nous | SCPI | OPCV | SIIC | SICAV |

Le site internet d'information gratuit sur les SCPI, OPCV, SIIC, OPCVM et trackers immobiliers. L'actualité financière et boursière du secteur. Les bons plans pour réussir ses investissements immobiliers, se constituer une épargne retraite, augmenter ses revenus, doper les performances de son assurance vie, défiscaliser, etc.